

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 13 octobre 2020**

Date de convocation du conseil municipal : 2 octobre 2020

Présents : Mesdames Monique LABYE, Annie FELISAZ, Isabelle FAFET, Messieurs François DUFROY, Francis GEOFFROY, José SAURA, Yohan THAYE.

Absents et excusés : Rénata MOULIGNEAUX, Marc BOCHAND (Pouvoir à Isabelle FAFET), Edouard de COSSE BRISSAC, Noël MORENO.

Début de la séance: 18h30

Secrétaire de séance : Francis GEOFFROY

* * *

Approbation du compte rendu du 21 juillet 2020

Les membres du conseil municipal à l'unanimité des présents et représentés adoptent le compte rendu du 21 juillet 2020.

* * *

Arrêt du projet PLU

Vu la délibération du 28 octobre 2014 de lancement de la révision du PLU

Vu l'état d'avancement du PLU

Vu le débat au sein du conseil municipal en date du 6 avril 2018 ayant pour objet le projet d'aménagement et de développement durable

Vu les nouvelles compétences de la communauté de la Plaine d'Estrées sur les plans locaux d'urbanisme

Vu le dossier prévisionnel d'arrêt de projet

Madame Le maire présente les principales lignes du dossier du plan local d'urbanisme, notamment le zonage du PLU.

Le conseil municipal réuni en séance ordinaire, valide à 6 voix pour, une voix contre et une abstention, le dossier prévisionnel d'arrêt de projet et demande une délibération de la communauté de communes de Le Fayel ayant compétence en matière de documents d'urbanisme.

* * *

Présentation et approbation de l'étude CPIE à intégrer au PLU

Madame Le maire présente les mesures d'accompagnement dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme et l'inventaire naturaliste du Vois de Gansoive et du parc du château de Le Fayel. Elle demande que cette étude réalisée en 2020 par le CPIE Pays de l'Oise soit intégrée au projet du PLU qui a été arrêté par la commune le 13 octobre 2020.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, donne un avis favorable à l'intégration de l'étude du CPIE au projet du Plan Local d'Urbanisme.

* * *

Désignation d'un titulaire et d'un suppléant à la CLECT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts ;

Vu la décision en date du 19 mai 2005 du Bureau de la Communauté de communes de la Plaine d'Estrées, projetant l'institution de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) composée d'un représentant de chaque commune désignée par le Maire parmi les conseillers municipaux ;

Considérant l'exposé de Madame le Maire présentant le rôle, la composition et le fonctionnement de la CLECT ;

Considérant que le Bureau de la Communauté de communes propose au Maire de chaque commune de désigner un représentant parmi les conseillers municipaux, à défaut, le Maire sera le représentant de la commune au sein de la CLECT ;

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 24 novembre 2020

Date de convocation du conseil municipal : 17 novembre 2020

Présents : Mesdames, Annie FELISAZ, Isabelle FAFET, Rénata MOULIGNEAUX Messieurs François DUFROY, Francis GEOFFROY, José SAURA, Yohan THAYE.

Absents et excusés : Monique LABYE (Pouvoir à Marc BOCHAND), Edouard de COSSÉ BRISSAC (Pouvoir à Isabelle FAFET).

Début de la séance: 18h06

Secrétaire de séance : Marc BOCHAND

* * *

Approbation du compte rendu du 13 octobre 2020

Les membres du conseil municipal à l'unanimité des présents et représentés adoptent le compte rendu du 13 octobre 2020.

* * *

Rapport ADICO

Monsieur Yohan Thaye rapporte au conseil municipal les réunions qu'il a suivi en ligne avec l'ADICO.

Plusieurs thèmes importants sur quatre journées différentes ont été abordés.

- 1^{er} journée : Présentation de l'ADICO ;
- 2^{ème} journée : Présentation des missions du pôle logiciel ;
- 3^{ème} journée : Présentation des missions du pôle technique ;
- 4^{ème} journée : Présentation des missions du pôle confiance numérique.

Ces réunions se sont vues très intéressantes et enrichissantes pour la commune.

L'ADICO

L'Association pour le Développement et l'Innovation des Collectivités permet d'accompagner les communes, collectivités, école, EPCI... dans l'innovation numérique et dans l'amélioration du respect des réglementations DU RGPD, RGS et RGAA.

L'ADICO comprend 1900 adhérents.

Une base de données traçant les appels et permettant le suivi des actions sollicitées envers l'ADICO va être mis en place. Elle permettra aux collectivités de suivre les appels qu'elles auront effectués, suivre l'avancement des travaux numériques, mettre à jour leurs données (horaire d'ouverture, démarches administratives...).

En février, deux demi-journées de portes ouvertes vont être organisées par l'ADICO. Nous pourrons rencontrer l'UMO, le centre de gestion et CAP Oise. L'invitation nous parviendra en mairie courant décembre.

Pôle Logiciel

Le pôle logiciel comprend trois services :

- Le Service Formation
- Le Service Institut
- Le Service Assistance

Pôle Technique

Le pôle technique propose des audits du parc informatique des collectivités. Il propose différentes solutions :

- Cigale : système de wifi gratuit
- Office 35 : Basic ou business
- ESET: anti-virus
- Mail in black : sécurité des mails
- sauvegarde des disques durs PC

- RNI pour un montant de 9 607 € H.T.
- EIFFAGE pour un montant de 12 981 € H.T.
- DEGAUCHY pour un montant de 13 6452 € H.T.
- COLAS pour un montant de 11 804,65 € H.T.

Après étude et concertation le conseil municipal, par huit voix pour l'entreprise de la COLAS, deux voix pour RNI et zéro voix pour les entreprises DEGAUCHY et EIFFAGE, le devis de l'entreprise Colas est retenu pour un montant de :

11 804,65 € H.T soit 14 165, 58 € TTC.

* * *

Demande de subvention au titre Fonds de concours 2021 de la CCPE pour les travaux trottoirs - rue de Vaudherland

Madame le Maire annonce que la commune peut solliciter la CCPE au titre du Fonds de Concours 2021 pour la restauration des trottoirs de la rue Vaudherland.

Après avoir retenu le devis de l'entreprise COLAS, dont le montant total s'élève 11 804, 65 € soit 14 165 € TTC, Madame le Maire propose de solliciter, pour un montant de 5 000 €, le Fonds de Concours 2021 de la CCPE (Communautés de Communes de la Plaine d'Estrées).

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, acceptent les devis présentés et autorisent Madame le Maire à solliciter le Fonds de Concours de la CCPE (Communautés de Communes de la Plaines d'Estrées).

* * *

Demande de subvention au titre de la DETR pour les travaux trottoirs - rue de Vaudherland

Après avoir présenté et accepté le devis de l'entreprise COLAS dont le montant s'élève à 11 804,65 € HT soit 14 165,58 € TTC pour les travaux de trottoirs de la rue de Vaudherland, Madame le Maire propose de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR.

Les membres du Conseil Municipal acceptent, à l'unanimité des présents et représentés, de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR pour un montant de dépenses qui s'élève à 11 804,65 € H.T.

* * *

Demande de subvention au Conseil Départementale de l'Oise pour les travaux trottoirs - rue de Vaudherland

Après avoir présenté et accepté le devis de l'entreprise COLAS dont le montant s'élève à 11 804, 65 € H.T soit 14 165, 58 € TTC pour les travaux de restauration de la rue de Vaudherland, Madame le Maire propose de solliciter l'aide du Conseil Départemental de l'Oise

Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité des présents et représentés de solliciter l'aide du Conseil Départemental de l'Oise pour un montant de dépenses qui s'élève à 11 804, 65 € H.T.

* * *

Réorganisation des Sociétés Publiques Locales du Département de l'Oise « ADTO » et « SAO ».

Le Département de l'Oise a créé, d'une part, la SAO (pour SOCIETE D'AMENAGEMENT DE L'OISE qui est une société publique locale d'aménagement) par transformation de la SEM existante et, d'autre part, l'ADTO (pour ASSISTANCE DEPARTEMENTALE POUR LES TERRITOIRES DE L'OISE qui est une société publique locale), toutes deux ayant pour objet de fournir des services que notre collectivité utilise.

Les deux sociétés exercent des activités similaires et complémentaires portant sur l'exercice des métiers de maîtrise publique d'ouvrage, déléguée ou directe, dans le cadre de concessions ou de marchés de prestations de services, en ce compris les mandats d'études ou de réalisation, y compris par la fourniture d'une assistance technique relevant des obligations du Département. Depuis 2015, les deux sociétés partagent leurs moyens tant matériels qu'humains, notamment par le biais du GIE qu'elles ont constitué à cet effet.

Ces deux sociétés ont pour actionnaire majoritaire le Département de l'Oise qui exerce aussi la présidence de leurs conseils d'administration, en la personne de Monsieur Frans Desmedt.

La phase d'intégration des moyens communs étant désormais achevée, il est apparu opportun de réunir les deux sociétés en une seule, notamment dans le but d'offrir à leurs clients et actionnaires une meilleure lisibilité de leurs activités comme de simplifier leur fonctionnement.

Monsieur Yohan THAYE, ayant pour suppléant Monsieur François DUFROY pour les assemblées générales,
Monsieur Yohan THAYE, ayant pour suppléant Monsieur François DUFROY pour les assemblées spéciales,
Article 6 L'assemblée délibérante approuve la poursuite de tous contrats conclus précédemment avec ADTO au sein de la SPL « ADTO-SAO » issue de la fusion, aux mêmes conditions.

* * *

Décision Modificatives N°2

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés accepte la Décision Modificative n°2.

* * *

Information catastrophe naturelle

Madame le Maire rappelle qu'un dossier de déclaration en catastrophe naturelle a été déposé en Préfecture pour des fissures sur une maison de la rue des Lombards qui sont apparues pendant la sécheresse du mois d'août. Les personnes qui ont constaté des problèmes identiques sur leur bâtiment peuvent encore envoyer des photos. Le ministère devrait statuer sous six mois.

* * *

Travaux cimetière

La communauté de commune a accepté de subventionner les travaux de rénovation des murs du cimetière au titre du Fonds de concours à hauteur de 5 000 €. Ces travaux devraient être réalisés au printemps par la seule entreprise qui reste en lice.

* * *

Organisation de Noël et fêtes de fin d'année

Distribution des colis le 12 décembre 2020, des élus ont accepté de faire les courses le 9 décembre 2020.

La distribution des cartes pour les enfants aura lieu lors de permanence les 15, 18 et 22 décembre 2020.





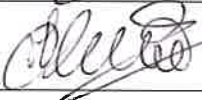
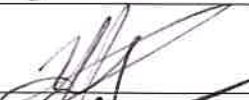


* * *

Questions diverses

- Arrêt maladie de Monsieur Cyprien BURG jusqu'au 4 décembre 2020

* * *

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h05.

Isabelle FAFET		François DUFROY	
Marc BOCHAND		Francis GEOFFROY	
Annie FELISAZ		JOSE SAURA	
Monique LABYE		Yohan THAYE	
Rénata MOULIGNEAUX		Yohan THAYE	
Edouard DE COSSÉ BRISSAC			